uni oficiel de l'Etat et de la Ville, Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 22 FEVRIER 1836. ms appelons l'attention des spéculateurs sur la minuation to la vente des terrains du faubourg

Fernandez et Whiting: Nous renvoyons non lecteurs à la quatrième page de re feuille pour les séances de la Législature.

Le navire paquebot Napoléon est arrivé de Liverpos à New-York, il donne des dates de cette première vil-le du 24 décembre, de Londres 23, et de Paris du 20. L'arrivée à la Mobile du Manchester du Hêvre fournit par conséquent des nouvelles plus récentes. Note devons nous attendre à recevoir par le cour

rier d'aujourd'hui les nouvelles apportées à la Mobil par le navire Manchester. Nous nous empresserons de l'apublier en extra si elles offrent de l'intérêt.

NOUVELLES DIRECTES DE LA FLORIDE. Nous apprenons par le bateau-à-vapeur Watchman, parti de la Buie de Tampa le 16 de ce mois, et arrivé au lac Pontchartrain aamedi passe, que les troupes parties dernièrement de la Nouvelle Orléans, s'étaient misen campagne, le 14, au nombre de mille, sous le commandement du général Gaines, pour attaquer, à douze milles du Fort Brook, un campement de cinq cents indiens. Aucune action n'avait encore eu lieu

NOUVELLE IMPORTANTE DU MEXIQUE. Un négociant de cette ville a cu la complaisance de nous communiquer l'extrait suivam d'une leure de la Vera Cruz en date du 4 février, qui annonce qu'aux derniers avis de l'intérieur, la nouvelle circulait qu'Acapulco, sous les auspices de Bravo et Alvarez vait arboré l'étendard de la liberté, et s'était pronon en faveur du gouvernement fédéral. On ne connaît pas encore les détails, mais on croit que ce rapport est par encore les details, mais sont vais, la présente dynas-tue militaire et le despotisme us serant pes de longue durée; le peuple souverain reprendra la direction de ses anaires. Il paran que la come de actor de peut convenir au chef tout-puissant ou à sea troupes, car on dit qu'elles souffrent d'une maladie épidémique pru-duite par le défaut de bonne nourriture et d'habille-

Les affaires sont presque nulles à la Vera Cruz, et le avernement a cossó de fournir des mandats sur la Douane. Il est cependant à croire que les finances sont dans le plus mauvais état et que bientôt l'administration sera forcée d'émettre de nouvelles obligations. La conducta partie de Mexico avec \$12,000, est ar-

Médiation de l'Angleterre—Perspective d'u-ne guerre avec la Russie.

La proposition faite par l'Angleterre d'intervenir comme médiatrice dans la question de l'indemnité nous avait, par la singularité du fait, porté à tirer main te conjecture quant aux projets du gouvernement bri tannique. Nous avions présumé que la haine que pro-fessait ce gouvernement envers la France, d'un côté, lessait ce gouvernement envers la France, u un cote, et de l'autre, sa jalousie bien prononcée pour notre ma-rine marchande, et notre commerce cachaient des des-seins qui ne pouvaient manquer que d'être préjudi-ciables aux intérêts communs des deux puissances en latige. Nous étions loin de supposer alors que cette médiation eût réellement pour but de rétablir la bonne harmonie entre la nation française et le peuple des Etats Unis; mais aujourd'hui nous en avons presque la certitude. L'Angleterre va bon jeu bon argent; et quelque regret qu'elle doive avoir éprouvé en chertourner une guerre qui eût pu lui être avantageuse sous tant de rapports, cependant, d'autres intérêts plus majeurs encore que ceux qu'elle sacrifiait, lui ordonnera impérativement d'assumer le rôle de medi trice et de conjurer les hostilités avec l'Amérimaritimes de la France pour ses propres projets contre la Russie.

Lorsque nous avons cru que la France aussi bien

les Etats-Unis resuscraient la médiation qui leur était offerte, on ne conceveit pas comment ces deux, contrées pourraient accepter une inesure qui tendruit à leur faire perdre une partie de leur souveraineté pour la confier à une tierce puissance long-tems reconnue comme l'ennemie jurée des deux autres. Ces doutes dans notre opinion avaient quelque fondement; car, en s'en rapportant entièrement à l'arbitrage de l'Angleterre, il fallait accepter le verdict rendu par elle ou bien s'exposer a encourir tout son ressentiment si les condaions proposées par elle étaient rejetées. Cette consequence était trop palpable pour échapper à l'at-tention de qui que ce fut; aussi tout le monde se plaiavital à croire que la médiation ne serait pas acceptée. Elle l'est cependant, et selon toutes les apparences nos difficultés avec la France seront terminees bienio

de la manière la plus satisfaisante. Nous avons dit que les projets de l'Angleterre contre la Russie, étaient la cause de la médiation autuelle. Voici sur quoi se fonde notre opinien à ce sujet: Les puissances marimes de l'Europe, (et dans le

e nous pe fesons allusion qu'à la France et l'Angleterre] ont du voir avec indignation la mise a exécu-tion du traité secret entre la Russie et la Sublime Porte, relatifà la navigation de la mer Noire et au passa ge des Dardannelles: et, soit que ces deux derniers gouvernements cussent récliement le droit d'exclure qu'il était permis aux navires marchands d'y entrer, oit que les ternies du traité fussent sels qu'ils ne du rent donner lieu à aucune opposition ouverte de la par des autres nations continentales, il a'en est pas moin vrai de dire que jusqu'à présent celles-ci n'ont que difficilement supporté l'humiliation qu'on leur avait faite

L'accionde de la Russie an camo de Kalish, les actes

du Congrès de Toplitz n'étaient point encore des mo-tifs suffisants pour une déclaration de guerre: et, bien que cette purssance ait dit de la manière la plus fière et la plus menaçante: "l'objet de la triple Alliance en se réunissant au cap général devant Kolish est de suise réunissant au cap général devant kolish est de sur-vre, pas-à-pas, la marche de l'occident et d'empècher qu'elle ne soit nuisible aux intérêts de l'Orient, c'est à nous, l'autecrate de teutes des Russies et le maître absolu de nos Etats et de la moitié de l'Europe qu'il appartient de déjouer tous les projets des sutres cabi-nets et de maintenir intacte la suprématie de notre gouvernement en dépit de la ruse et de l'astoice de la France et l'Angleterre." La politique de ces deux derniere royaumes ne pouvait tolérer un pareil langage lois. Capendant il n'y avait pas encore dans tout cela de raison plausible d'en venir à des mesures hostiles: aussi n'ont-elles rien dit à ce sujet; mais elles attendraient avec impatience une occasion favorable de faire savoir à l'empire Colosse, que ce n'était pas en vain qu'on les braverait et qu'à elles aussi il appartenait d'élever la voix et d'imposer des conditions à celui

qui voulait leur en dicter. La Pologne se présente, et soudain on trouve une cause légale d'user de représailles envers la Russie.

Triste fatalité réservée à cette patrie de héros et de patroites! C'est alors qu'elle est enveloppée de crèpes interaires, lorsqu'elle affection et de mort, le sique la tombe a dévoré ses plus fermes appuis etses detres, urs les plus dévoués; c'est enfin lorsqu'une ignoble et dure servitude a étouffé dans son sein tout sentiment d'héroisme et de vertus civiques; torsque les bras de ses vigoureux enf. us sont énervés et rendus impuissants par les chaînes pesantes dont on les a chargés, si longtemps qu'il se présente dans l'arère deux utions qui viennent réclaimer pour elle une nationalité insculalors méconnue et un rang varmi les impuissants par les chaînes peanntes dont on less churgés, si longtempe qu'il se présente dans l'aiche deux intons qui viennent réclamer pour elle une nationalité jusqu'slors méconnue et un rang parmi les puissance a que sa faible-sae actuelle, fruit de sa longue et douloureuse agonie ne lui permet plus d'occuper!

Mais qu'importe à la France et à l'Angleterre le sort de la Pologne et sa vitalité future? L'histoire du passé ne prouveraitelle pas que l'on n'en fi jumais aucun cas? Et si mointenant on réclame pour elle le titre de nation indépendante tel qu'illui fut garanti par les traites de l'Angleterre n'en fi jumais aucun cas? Et si mointenant on réclame pour elle le titre de nation indépendante tel qu'illui fut garanti par les traites de l'Angleter et de commisération en faveur d'une cause reconnue comme sacrée qui porterait les deux premiers peuples du continent à en agir sinsi! Nous ne le croyone pas. Mais la Russie les ainsuités à plusieurs reprises: mais chaque pas que fau l'astocrate donne lieu à des appréhensions motivées : il est temps d'arrêter une influencequi peut aévenir dangereuse; et le cadavre de la Pologne en fournit l'occasion. Voilà ce que dit à ce suije le Moniteur de Commerce, journal ministé riel:

"Il parait certain que la France et l'Angleterre on d'interpretation et se suivant les sipulations des traités de l'Etappire russe; qu'elle doit avoir sa constitution et ses lois particulières, et qu'elle doit avoir sa constitution et ses lois particulières, et qu'elle doit avoir sa constitution et ses lois particulières, et qu'elle doit avoir sa constitution et ses lois particulaires, et qu'elle de l'Etappire russe; qu'elle doit avoir sa constitution et ses lois particulaires, de l'entre de l'Etappire russe; qu'elle doit avoir sa constitution et ses lois particulaires en l'angleter doit de l'entre de l'entre

. .

· **

tre d'une nature pacifique. La Russie sera forcée c', renoncer aux avantages qu'elle a obtenus par le trait ; d'Unkiar Skelessi, ou bien countr le risque d'une guerra avec la Grande Bretagne."

avec la Grande Bretagne."

Ces rapports ne paraissent-les pas authentiques si nous en jugeons par les préparatifs de guerre que fairence moment la Russie? Uné lettre de St. Pétersbourg du 30 novembre n'annance t-elle pas que des puis le retour de l'empereur la plus grande activité règne dans la diplomatie russes? L'empereur, personnellement surveille l'exécution de tout ce qui a rapport à la marine. Il transmet lai-même ses ordres à des la contrat de paraile de la contrat d Une guerre contre la Russie est bien plus nécessaire au sort de la France et de l'Angleterre, du moins pour le motuent actuel qu'elle rie le serait contre l'A-mérique. La médiation de l'Angleterre aurait donc pour but de règler à l'amiable et de suite les difficultés:

existantes ou bien de faire traîrier la question en lon-gueur jusqu'à ce que l'affaire de la Russie soit termigueur jusque uce que l'artaire de la leussie soit terme-née. Alorsi in e serait pas étonhant (et nous parlons ici du cas où il y aursit des lenteurs dans l'ajustement de cette lère, question) de voir nes droits mécoanus une seconde fois et l'Amérique et ligéo d'en venir aux ar-mes pour sonner une issue quelconque à la question Que l'on ne se trompe dons pas : la médiation de

l'Angleterre n'est que l'œuvrs; combinée de son gouvernement et minis è e français. Elle a pour objet de détaurner momentanément la guerre avec les Etat-Unis, peut-être même de rétablir entièrement l'ancien ordre de relations amicales. Les deux puissances ont besoin de toutes leurs forces navales en cas d'hostilité vec la Russie, et cette soule mison doit les engager à donner au différend avec l'Anférique une tournure de pacification, Il ne nous est pas permis de douter de la bonne foi qui a pu régner dans l'offre de la médiation ; mais nous eroyons avoir démontré la cause qui l'a ren-due nécessaire. C'est mainte pant à l'Amérique à ne pas se laisser abuser par de feintes promesses, si l'ar-rière pensée du gouvernement langlais et du cabinet des Tuileries est de n'avoir qu'une suspension dans le règlement definitif de notre question. Puisque le Président a accepté cette médiation c'est à lui d'impo poser, comme clause essentielle, que l'affaire devra être promptement terminée, daons dans l'espace de 2 mois, à défaut de quoi les choses en seront au même ses affaires. Il parait que le climat du Nord ne peut point qu'elles étaient avant l'acceptation de la média tion. Il seraiteonvensble à la politique des Etats-Unis d'adopter une pareille mesure dui n'a rien d'impératif, mais qui est l'expression d'un pur sentiment de jus-

Nous donnons ci-sprès le message du Présiden adressé aux deux chimbres du Congrès, par lequel il déclare avoir accepté l'offre de la grande Bretagne. Nos lecteure verront aussi dans l'article initulé : "Médiation de l'Angleterre accepte par la France' publié dans notre feuille de ce jour que cette puissance : également donné sa sanction à la même offre du gouernoment anglais.

L'orateur communique à la Chambre le message suivant du Président des Etats Unis: Au Sénat et à la Chambre des Représentans des Etats-Unit.

Le gouvernement de la Grande Bretagne a offert sa

Le gouvernement de la Grande Bretagne a offert sa médiation pour arranger à l'asniable la dispute qui s'est élevée entre les Etats Unis el la France. Après avoir placé hors de la question cette partie de la controverse qui, compromettaut notre honneur et notre indépendance, ne peut admettre aucun compromis, j'ai pour le resse accepté volonitéra ces offres. Il est donc de toute évidence qu'il serait inconvenable maintenant d'avoir recours aux moyens, même les plus indulgens, d'une nature coercitive, jusqu'il ce que nous sachions positivement si la France a accepté ou refusé la médiation. Je recommande, en conséquence, de suspendre toute action sur les mesures dont j'avais recommande de adoption dans moni dernier message spécial du 10 Janvier dernier, propohantune cessation partiele de relations avec la France. Tout en admirant les mouis nobles et désintéressée qui out dicté la conduite du Cabinet de Londres, quelque soit la juste confiance.

AUTRE ATTENTAT" A LA VIE DE LOUIS
PHILIPPE.

Une lettre du Havre du 30 décembre nous apprend que Louis Philippe, en se rendant le 29 à l'ouverture des Chambres, a failli tomber de nouveau sous les coups d'un assassin. Trois ou quatre individus, que l'on a soupconné être impliqués dans cette affaire ont été immédiatement driêtés.

PREMIER CORRESPONDANT DE L'ABETLLE.

LETTER EXVIII. Les politiques de cette ville se sont occupés de rechercher les causes qui bit engagé la Grande Bretatagne à offir sa médiation. Les uns ont pensé les trouvar dans le surcooit de dépenses qu'une guerre eut occasionnées à son geuvernement, estimées à 20 ou 30 millions, pour porter sa marine au grand complet ain de protéger seu commerce et réprimer les nombreux pirates qui ne insangueraient pas de sillonner les mers. D'autres croient, mais cette opinion est vraiment extravagante, que le général Jackson ne voulunt pas consentr à aucuna i que esto, les Ersts-Units se trouveraient dans leur tert et l'union des deux puissances pourrait reuversér la République américaine. L'opinion la plus accréditée et la plus rationellé est fondée sur les développements inattendus de la politique rasse. Un article secret du traité d'alliance signé le 8 juillet 1833, entre la Russie et la Turquie vient aêtre rendu public. Les deux perties contractantes conviennent des donner à chacune des secours matériels. Cependant l'empreur peur éparquer à la Porte Ottomune de grandes déponses, ne domande à son alliée que de veiller à ses métrés dansses propres limites. La Porte devra fermer le détroit des Durdanelles lorsqu'elle en sera requise par la cour de Russie et ne laisser passer sous aucun prétexte aucun bâtiment de guerre étranger.

"L'umission de lord Durbate, en Ressie, ast join d'étaire d'une nature pacifique. La Russie sera forcée c'en ce qu'il n'est pas difficile de prévoir. La Grèce d'une nature pacifique. La Russie sera forcée c'est ce qu'il n'est pas difficile de prévoir. La Grèce d'une nature pacifique. La Russie sera forcée c'est ce qu'il n'est pas difficile de prévoir. La Grèce d'une nature pacifique. La Russie sera forcée c'est ce qu'il n'est pas difficile de prévoir. La Grèce d'une guerre avec la Grande Bretagne."

Ces rapports ne paraissent-ils pas authentiques si en ce moment la Russie? Une lettre de St. Pétersbourg en ce moment la Russie? Une lettre de St. Pétersbourg du 20 novembre n'annique-s-elle pas que des guerres eve les Russie set de la Russie set de la Russie set de la Russie. La politique de l'Angle-tier les plus grande metroir que c'est la une situation difficile et qui exigence du lement surveille l'exécution de tout ce qui a rapport a menten surveille l'exécution de tout ce qui a rapport a la marine, Il transmet la même sea ordres à lour de la Russie. La politique de l'Angle-tier de la marine, Il transmet la même sea ordres du coosel Léo.

***I' un mois lagrèse l'éccupation du de férioit, il en surveille les des taxes au prot te de l'Enat, dans la guarde set sande confusion, son roi, cet au prot te de l'Enat, dans la paraise set sidente de l'est de part de la prince que de la rance aussi dans le plus grande metroir que c'est la une situation difficile et qui exigent de la Russie se plus grande metroir que c'est la une situation difficile et qui exigent de la Russie se réunire raise de l'estime de la Fance aussi de la Nouvelle-Ordeans et y ajoutef les mots vet de barque. Le bill est adopté.

Bur nution, le Sénat s'ent de la Russie les seances de réunire de l'empereur, person-nellement surveille l'exécution de tout ce qui a rapport et le l'aduption de la Fance aussi l'exidence de l'exidence de l'Angle-tie de la Russie se diont d'exidence de l'exidence de l'Angle-tie de la Russie se diont d'exidence de l'exidence d

Les deux chambres se sont sjournées du vendredi 5 de ce mois, à demaiu, lundi. Elles semblent décidées à trainer la session jusqu'au mois de juillet. Les débats continuent avec la même animosité sur le rejet de l'allocation de 3 millions, à la session dernière. Les tergiversations et les nombreuses inconséquences de J. Quincy Adams fournissent aux orateurs de l'opposition un sujet abondant en sarcásmes. Le pauvre vieillard n'en poursuit pas moins sa marche, au milleu de lațiempête. Les discours des orateurs les plus distinguês pour ou contre la question sont imprimés et distribués sous forme de pamphiet pour l'édification du bon penple. Déjà 20,000 exemplaires du discours de M. Adams, pour soutenir la résolution qu'il avait présentée afin d'ordonner une enquete sur le rejet de l'allocation des 3 millions, ont été enlevés et payés. La réponse de M. Wise a eu le même auacès.

a. 8 févrie**r**

réponse de M. Wise a eu le même auctès.

8 février

La guerre est terminée; ma prédiction se trouve accomplie. Le président a transmis aujourd'hui au Congrès un message apécial pour annoncer que l'Angleterre avsit offert sa médiation; qu'elle avait èté acceptee; que la mesure qu'il avait recommandée, l'adoption d'un acte de non-unportation, devensit inutile, mais qu'il n'en était pas moins nécessaire de pourvoir à la défense du pays.

Dans le Sénst, M. Clayton a terminé son discours sur les résolutions de M. Benton. La chambre s'est occupée de la résolution présentée par M. Pinkney, pour ordonner le reuvoi à un comité spécial de toutes les pétitions, docunsens, éc., relatifs à l'abbilition de l'esclavage dans le district de Colombie. Je n'ai jamais vu le désorder régner à ce point dans cette assemblée; le président pouvait àpeine faire entendre sa voix. Après de longs débats, la résolution fut enfin amendée et adoptée. Cette décision luisser quelque repon à la chambre, et renvoie cette désagréable question à une époque indéterminée.

Nous avons extrait des jeuilles de Charleston, du il.

Nous avons extrait des teuilles de Charles évrier, les nouvelles suivantes de la Floride : Nouvelles de St. Augustin.

Nowelles de St. Augustin.

Le paquebot à vapeur John Stoney, capitaine Curry, est arrivé hier au soir, venant de St. Augustin qu'il avait quitté lundi dernier. Il nous porte le Herald du 6, qui nous fournit les nouvelles que nous dennous plus bas. Nous avons aussi fait les extrais suirants des lettres particulières qu'en a bien voula nous communi-

Nous avons reçu aujourd'hui des ordres péremptoires pour le départ immédiat de toutes les troupes régulères qui se trouvent ici, y compris les compagnies arrivées aujourd'hui. Elles doivent s'embarquer à bord du John Stoney, une seule compagnie restant en garnison dans cette ville. Il n'y a pas de doute que le général Cliuch ne soit serré de près par les Indiens, car teus les volontaires l'ont abandonné. Nous appercevons aujourd hui les feux de l'ennemi dans une direction à peu près gud et les personnes qui sont le mieux au fait des localités déclarent que ce doit être dans le voisinage des habitations Bulow et Hernandez que les Sauvages auront sans doute saccagées et brûlées, à moins que ce ne soit une ruse de guerre pour attirer les troupes hors de St. Augustin. Dans crie dernière suppagation nous aurions la chance de brûler quelques amorces avec eux. J'ignore jueques à quand en nous tendre renfermés dans l'enceinte des mursilles de cette ville; les hommes ne demandent qu'a se porter en avant, misis la responsabilité des officiers les vollige à ne pas entre encore en campagne.

Nous avons apperçu, la nuit dernière, un leu immense dans la direction des habitations Bulow et Hernandez. On suppose que ces deux établissemens ont été incendiés par les Indiens. Au reste ces la ribres ne nous ont encore donné aucune newedle officielle de leur présence.

Str. Augustin, 7 février.

Le National de 1834 publie la lettre suivante de Napoléon Louis Bonaparte, fils de Louis, ci-devant roi de la Hollande, dont la dernière sentence démentirait les bruits qui couraient du mariage de ce prince avec la jeune Reine du Portugal, Donna Maria.

peune Reine du Portugal, Donna Maria.

"Peranadé que le grand nom que je potte ne sera jas toujours un tire d'exclusion aux yeux de mes concitoyens puisqu'il leur rappelle 15 années de gloire, j'attends avec calme sur une terre libre et hospitalière que le peuple réintégre dans son sein ceux qu'en 1815 douze cent mille étrangers en ont bannis L'espoir qu'un jour je pourrais servir le France comme citoyen et comme soldat donne une nouvelle vigueur à mon âme, et se seul espoir à mon estime vaut micux que tous les trônes du monde. nus les trônes du monde. NAPOLEON LOUIS BONAPARTE. Arenburg, 14 Décembre 1835.

SENAT DE LA LOUISIANE.

SEANCE DU 20 février.

M. Johnson, du comité chargé d'examiner la situation de l'association consolidée des planteurs, présente un rapport accompagné de pièces justificatives.

M. Bossier annonce qu'il présenters un nete peur amender la compagnie de la bourse et de la banque.

M. Johnson présente une résolution pour la nomination d'un comité des deux chambres, chargé d'examiner les ressources financières de l'État pendant les trois demières années; la nature et la somme des allocations vorées pendant la même période et ne présenter un rapport à la prochaine session de la Législature

Lu une premère fois.

Sur motion de M. Brownson, le Sénat prend en considération et adopte le bill pour venir au secours de F. et F. Harria, jeunes sourds-muets élevés dans l'institution de Philadelphie.

Sur motion de M. Hea, la Sénat prend en considération facte pour amender la compagnie de Carrelton.

M. Brownson présente une section pour être substi-SENAT DE LA LOUISIANE.

ration l'acte pour amender la compagne de Carteston.

M. Brownson présente une section pour être substitisé à la première, adoptée dans la séance de la veille.

La banque paiers un bonus de 100,000 pinerres, dont
65,000 seront destinées à continuer le canal Attukapas
du lac Verret au bayou Lafourche et 25,000 à consruire un chomin en fer depuis le Détour des Anglais
à quelque point en lace de la Nouvelle-Orléans. Ce
bonus sera payé en 10 ans.

Cette section est adoptée.

M. Hoa, ayant obtenu que le Sénat prenne de noureau en considération la time section, proposée de l'a-

M. Hon, ayant obtenu que le Sénat prenne de nouveau en considération la 4me section, proposée de l'amender de manuère à ce que l'emprunt proposé soit
employé à paver non seulement la rue Tchoupitoulas,
mais aussi la ville de Lafayette, et que le conseil soit
autorité à imposer une taxe pour rembourser la banque—Adopté.
M. Reed obtient que le Sénat prenne de nouveau en
considération la sua. section. Elle est amendée.
Le bill est lu une troisième fois par son titre et
ndopté.

ndopié.

M. Moore présente un bill pour venir au securs du collège de médacine de la Louisiane. Une allocation de 60 nulle giastres sera votée peur la construction d'un fédicie; la société de la bibliabhque commerciale et le lycé de le Nouvelle-Urléans y seront aussi installice.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
20 tévrier 1836.

A M. le Président et MM. les membres du Conseil de Ville.

Messieurs,
1 Je crois qu'il est de mon devoir de vous renvoyer une résolution passée dans votre séance du 13 du courant, par laquelle vous cédez la pluce St. Antoine, à de certaines conditions, aux marguilliers de l'Église St. Louis. Outre que dans une semblable disposition, il m'aurait paru indispensable de fizer le délai, passé le cutte de conditions prescrites par vous n'étant pas remplies, la donation devenait nulle, et de prescrire en même tems que si après avoir bât une église les marguilliers voulaient disposer autrement de cette place elle reviendrait à la Corporation, je crois qu'il y a des raisons qu', bien appréctives, vous convaincront qu'il ne dépend plus aujourd'hui de la corporation de changer la destination de l'emplac ment dont il e'agil. Dans le contrat passé le 11 Mars 1831 avec la congrégation de l'église St. Louis puur l'achat de la partie de la place ca actuelle située du côté Nord-Est, lequel contrat fut autorisé pur la résolution du 29 décembre 1830, il est atipulé, "que la portion de terrain sinsi vendue sera employée à l'élargissement de la place qui est derrière l'église, et que la corporation sera ténue de faire à ses frais les banquettes qui bordent toute la dite portion de terrain, conditions sans l'esquelles la vente sera nulle et de nul effet." Dans l'acte de vente du 17 février 1837, par lequel la Corporation transfère à M. le Dr. Thomas la possession d'une partie de la terre acquise en 1823 de M. Bienvenu, cette partie vendue par la corporation est ainsi décrite: "25 pieds 10 pouces de face à la rue Royale aut 42 pieds et 2 pouces de face à la rue Royale aut 42 pieds et 2 pouces de face à la rue Royale aut 42 pieds et 2 pouces de face à la rue Royale aut 42 pieds et 2 pouces de face à la rue Royale aut 42 pieds et 2 pouces de face à la rue Royale aut 42 pieds et 2 pouces de face à la rue Royale aut 42 pieds et 2 pouces de face à la rue Royale aut 42 pieds et 2 pouces de fa

ché de sanctionner votre résolution, je crois impossible lejchangement de destination de la place St. Antoine.— Non seulem nt M. Thomas me parait avoir incontesta Non seulement M. Thomas me parait avoir incontestablement le duit de s'y apposer, mais caus d'opinion que les propriétaires des deux autres angles de la rue d'Oriéans qui font face à la place, ont aussi le même droit. Je crois que cette question assez importante pour être soumise à l'examen d'un comité spécial, et c'est dans ce but que je prende la liberté de vous renvoyer la résolution qui s'y rattache.

J'ai l'honneur de vous proposer Mr. G. Schmidt pour remplir de la part de la corporation, la place de directeur de la compegnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Oriéans et de Nashville.

Je vous transmets le connaissement de quatre-vingt douze pierres d'échantillon envoyés à la corporation conformément à votre ordonnance du 24 Novembre 1833.

a ne pas entre e sociative, aque à ée que onne sechon pour period d'une matrice coercitive, aque à ée que onne sechon pour period d'appear de la faction de l'appearance de l' Confermément à la proclamation du gouverneur et sur ordres généraux qui viennent d'être promitigué de la milice, à moins qu'il ne se présente un nombre suffissant de volorisires.

Nous avons, la semaine dernière beaucoup souffert par manque de bois de chauffage Le froid était excet.

Nous avons, la semaine dernière beaucoup souffert par manque de bois de chauffage Le froid était excet.

Le si susmes qui naturellement à élèvent des terrains vacans ne doivent certes pas étre très salutaires. Quant à l'onguebourse, et vendu à 86 la corde. Les familles qui n'ont qu'une honnés médiocrité, et à plus forte raison les pauvres, souffirent par le manque de bois de chauffage.

Le mais se vendà \$125 le boisseau, et la farine \$14 le baril.

Charleston, 11 février.

Deux compagnies de volontaires, formées dans l'intérieur sous les ordres des capitaines Jenes et Parker, se sont embarquées bier, dans la matinée, à bord de sejielettes Intrepid et Tuscarora pour Saint Angustin.

Dans l'appè-midi, les Volontaires Irlandais sous les ordres du capitaine Henry, se sont portées Magnood et de bateau à vapeur Erit, et ont appareille au bruit des salves d'artillerie.

Le colonel A. H. Brisbane qui doit commander le régiment que formeront toutres ces compagnies de volontaires, a pris passage à bord du bateau à vapeur des le les suites des curies construires qu'il contire par de l'état sanitaire de la ville deux de la milite dout contraires de la volontaire de la ville deux doute de la fait doute doute collègue maus, chose étrangel il abandonne le terrain au mounent où il s'y trouvent le plus renforcé les manguelles pas était de se marguelles en se entre pas étre très salutaires. Quant à font de terre que pour s'entière de souteur ne soilicient ce loi de terre que pour s'entière de soinement de soinement de soinement de soinement de la régle lorge de pas soutenir le marçue de souteur collègue souteur el se soilicient ce loi de terre que pour s'entière de souteur ne soilicient ce loi de terre que pour s'entière de souteur de soinement de l

maire à s'adresser à la cour de district pour la nomina-tion de 3 assesseurs pour la continuation de la rue de l'Esplanade; elle sei adoptée, avec un amendement de Mr. Baldwin pour faire ouvrir la rue Robin et élargir

Mr. Baldwin pour faire ouvrir la rue Robin et étargir la rue Roffignac.

Lecture étant donnée d'une pétition pour ouvrir la rue Annonciation de la rue Duplantier à la rue Delor, M. Baldwin présente une résolution pour autoriser le maire à faire les publications nécessaires. Elle est adoptée avec un amendement de M. Pichot, pour que ces publications soient foites dans la gazette officielle, l'Abeille, et dans tout autre journal, au choix du maire. Une pétition de Rose Richard, sollicitant des secours, est accordée aur motion de M. Gaiennié. Le conseil vote \$20 en sa faveur.

Lecture est donnée d'une lettre des habitans de la place Lafayette, qui se plaignent de l'état où elle est laissée.

M. Caldwell présente una résolution pour y faire les réparations nécessaires; elle est atoptée ainai qu'un réparations nécessaires; elle est atoptée ainai qu'un partie de la plutée.

M. Read obtient que le Sénat prenne de nouveau en considération la Sans. section. Elle est amendée.

Le bill est lu une troisième fois par son titre et adoptée. M. Moore présente un bill pour venir au seceurs du collège de médacine de la Louisiane. Une allocation de 60 mille giasstres sera yotée peur la construction d'un stifice; le société de la bibliothèque commerciale et le lycé de le Nouvelle-Uriéans y seront aussi installés.

Le Sénat adopte une résolution transmise par la Chambre pour la riomitation érat comité des deux chambres chargé d'examiner la situation de la banque des arisans et des commercans et d'aller visiter le collège Jefferson.

Le bill relatif à compagnie du gaz et de banque, Le Sénat suspend l'action de son règlement, adoptée et sont du Geuverneur et l'auterine à défrayer les series de justions de la séance enivante, pour ordonne et de Geuverneur et l'auterine à défrayer les des la sont de la séance enivante, pour ordonne

M. Thomas, au nom de la Faculté de Médecine, demande la permission de se réunir lundi prochain, 23 février, dans la salle du conseil.—Adopté.

M. Caldwell, au nom du comité chargé d'examiner la pétition pour la construction du marché à Carrollton, présente un rapport favorable. Sur motion de M. Gaiennié, ce rapport sera imprismé et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Un messageconfidentiel est transmis par le maire; le conseil siège à huis clos.

Les portes étam rouvertes, M. Baldwin demande le serutin pour l'élection de M. Grymes, en qualité d'avocut de la ville; résultat du serutin: pour, 1 voix centre, 4; 2 bulletins blancs. M Grymes est rejeté.

M. Gaiennié présente une résolation pour demander an député voyer du 5me. district un plan pour la construction de la nouvelle poudrière.—Adopté.

Le conseil s'ajourne à mercredi, à 5 heures du soir.

COMMERCIAL. 1500 PRODUITS.

HAVRE, 28 décembre 1835.

(Par le Manchester.)

Nous vous avons écrit hier pur la France, arrivé ée matin, mulgré les vents d'Est; nous avons des avis du le r. courant, qui annoncent l'arrivée à la Nouvelle C-l'eans du Salem; nous aurions bien desiré apprund e la votre en même tems. D'après nos avis il y avait en charge aux Etaus-Unis peur notre port, 25 à 30 navi: es qui porteront environ 400,000 balles, et peuvent av river le mois prochain; ces lorts atrivages auront un factue des bagatelles, à l'exception de la revente à f. 13 / 12 de portion du chargement du Jupiter attendu de C'abrieston, traité il y a une quinzaine de jours à f. 147, quoique parmi les ventes de samedi, il y en a bien quelques unes faites au-dessus. Nous ne pensons pas que les premières affaires un peu majeures en Louis ane se fassent au-dessus de la pantié de f. 145 à 147 lig rour le bon courant.

COTON-Le marchés a été très lourd durant toute la semnine, jusqu'à Samedi, où il s'est fait des affaires asset importantes, nvec une nouvelle baisse de 5 7 centimes par demi-killog, suivant les espèces et les qualités.

Les ventes de la semaine se sont élevéeu à 2525 bal-HAVRE, 28 décembre 1835.

Jalités.

Les ventes de la remaine se sont élevées à 2525 bal
se comme suit: 142 balles Louisiane de 140 f. 50; 2203
alles (feorgie, nouveau de 132 f. 50; 144 f. 50; 19 balles

fobile, nouveau à 155 f. 1061 balles Georgie et Ten
essee de 99 f. à 110 f. et 100 balles Fernambucco à

50 f.

Kut. En arrivagea nous n'avons en, par contre, que 252 b. mues de Liverpool, pour le transit. Exist. au 30 Nov... 19750 b. dont 13597 E. U. Arriv au 26 Déc... 14499 " 12039" 34249 " " 25636 " Ventes et Exp. do ... 17643 " " 15675 " Exist. au 26 do....16606 " " 9961 " HAVEE, 29 décembre. Coton-250 bailes Georgie

Les cotons Uplands et Georgie ont épronvé aisse de 10 centimes, du 10 au 30 courant. MEMORANDA. MEMORANDA.

La Glaneuse et le Boreas sont arrivés an Havre; le cr. le 17 déc. et le second le 18.

Parti du Hàvre pour ce port, le navire Augusta, le 2.

léc. Arivés d'ici au Havre, le 30 décembre, nav res La-Arivés d'ici au Hàrre, le 30 décembre, nav res Laprange et Natchez.

Décédé au National Hôrel, à New-York, le 30
janvier dernier, à l'uge de 27 ans. René Destrehan,
ils cadet de feu Jean Noël Destrehan. Ses dépoullés
mortelles sont exposées à la dernière résidence de feu
con père, paroisse St. Charles. L'enterrement sura lieu
dans ectte paroisse, mardi 28 du courant. Ses amis et
ceux de la 1 mille sont respectueus-ment priés d'asisterà ses funérailles sans attendre d'autre invitation.

BY Avis.—Ni le capitaine, mi les consignataires du
brick Neptune, de Bordeaux, ne seront responsables

BY Avia.—Ni le capitaine, in les consignataires du prick Neptune, de Bordeaux, ne acront responsables les dettes contractees par léquipage.

22 fav.—3

37 Le brick Neptune, capitaine Dalman, venant de Bordeaux, est en déchargement audresous du marché aux légumes. Les consignataires sont invités à envoyer leurs permis à bord et à venir recevoir leurs marchandises.

23 fev.—3

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE. Nouville Orléans, 20 févire 1886.

Des nominations pour remplacer deux commis qui ont résigné acront finites par la Direction, l'ercrech prochain, 24 du courant.

23 fev.—3

RUHARD RELF, caissier.

R W Elbatt va. James Flood.

23 fev—3 RICHARD RELF, caissier.

R.W. Elliott vs. James Flood.

COUR' DE PAROISSE—En vertu d'un slias writ de fiert facias à mot adresse par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans. Il sera vendu à la Bourse de Hewlett, ancoignure des rues St. Louis et Chartres, Joudi le 24 mars prochain, à une heure de relevée.

Les droits du détendeur à une certaine somme d'argent saise entre les mans de Cornelius Paulding, comme due au dit défendeur.

Conditions: comptant.

grande, ratement cille cet pienne. Si elle se troove trop petite, que les habitans fissent une pôtition qui la précede à partie de l'état sanitaire de la ville, consideration de l'entre partie de l'état sanitaire de la ville, consideration de l'entre personne de l'e

22 fev FRED. BUISSON, sherif.

McLain et autres contre diverses marchandises, J.
Vairin & co.

DANS la Cour de District du District Oriental de la Louisiane—En vertu d'un ordre de Venditione exponss", à moi dirigé, il sera vendu Mercredi, 2 Mars suivant, a 4 heures et desnie de
l'après midi, au bureau du Marshell, derrière la Douane, une quantité de cotonnades, ou marchandises du
pays, fayence &c. Conditions: comptant.

23 fev J. H. HOLLAND, marshell.

MOUSTIQUAIRES.—Etoffes à moustiquaires en fai et en coton, blanc et écru, ainai qu'une grande variété de mêmes marchandises de teutes qualités à vondre par ANDREWS & BROTHERS, 23 fev rue de Chartres, No. 19.

ANDREWS & BROTHERS,
rue de Chartres, No. 19.

CHARBON DE TERRE DU CANAL,—
dresser à JOHN KILSHAW, jr.
33 fev no 30, rue Bionville.

Peçu de Hambourg, par le navire le Frédéric William, miroir à tirroir et de voyage; ardoises assorties; caniques en marbre et griscs, lunestas saréas et en acier, tabatières en cartes, crayon fin ar pair cher pentier.

21 fev rue de la Vicille Levée, no. 58.

SUCRE ET MELASSE—En débarquement du la gosilente Rossalte, et à vendre par Harnol & Quarles, 30 boucauté Sucre; 15 barils do. clarifé; 17 barils airop; 30 sacs graines de coton du Mexique.

18 fév TEURRE.—10 frequins en débarquement st à DEURRE. 10 frequins en déberquement et à

FROST & Co. 8, rue de la Douane

THEATRE DORLEANS.

MARDI. 18 FEVRIER ROBEET LE DIABLE, Grand opéra en cinq actès, et à grand spectacle. Théâtre de la rue St. Charles. BENEFICE DE MR. LATHAM'S.

CE SOIR on représentera à ce théâtre, la pièce THE BEGGARS OF BETHEL GREEN. Lord Willford Young Small, Mme. Ternan. Bunnister

Le speciacie sera terminé par la pièce de THE LOAN OF A LOVER. Peter Spye, Gertrude, M. Latham Mine. Meader. Lune. POUR LIVERPOOL—La belle barque anglaise ELEANOB, capitaine Davidson, est prête à prendre ua fret pour la susdite destination. S'adresser à WM. VANCE, 22 fev which was a company on the pour la fin voilier PILGRIM, capitaine Martin, ayant is majeure partie de sa cargaison à bord, partira incessamment, Pour le roste du fret, a'adresser à la rule provirus, ou à POUR LIVERPOOL-La belle barque

la majeure partie de sa cargaison à bord, partirs incessamient. Pour le reate du fret, a adresser à bord, vis à vis la rue Poydens, ou à HARROD & QUARLES, rue de la Dounne, No. 20.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais, fin voilier CONSBROOK, capitaine Brestow, peut prendre 1300 balles de coton. Pour trêt ou passage, s'adresser à Win. VANCE, 22 fev

A LOUER OU A PRETER.—La belle barque anglaise MADIASS, A. I., double, cloude et cheville en couvre, commandee par H. Thornton, pertant anviron 100° balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, deux rangéau dessuos du marché aux légumes, ou à VANCE.

lessuos du marché aux légumes, ou a WILLIAM VANCE,

dessuos du marché aux légumes, ou à will faigs au dessuos du marché aux légumes, ou à will faigs au dessuos du marché aux légumes, ou à moi faigs au dessuos du marché aux légumes, ou à moi faigs au dessuos du marché aux légumes, ou à par dans le Nord de l'Europe ou la Méditerranée. Le superbe brick de Lubeck, lu voiner, NEPTUNE, capitaine Dalman, sera prêt à prendre son chargement dans peu de jours. Pour le fret, s'adressor au capitaine à bord, ou à P. O. SORBE, no. 118, rue Royale.

22 fev — 10 — no. 118, rue Royale.

A FRETER.—On demande a frêter un bâtiment qui ne cale pas plus de 5 1-2 pieds d'enu, tout chargé, pour purtir innessamment d'enu, court chargé pour purtir innessamment s'adresser à 22 t M. BRYAN, 36. V. Levée.

A FRETER.—On demande à irêter un bâtiment qui ne cale que 5 1-2 à 6 pieds j'ésau avec un fort chargement destiné à un port du Durique s'et vin débarquant du bnek la Ekra, verdant de Bordeaux.

Conditions, à la vente 20 fev W. M. BRYAN, 36. Vieille Levée.

CAZADORES DE ORLEANS.

Balance en caisse. 448 50 481 1RAD FERREY, trésorier.



CAILIGRAPHIF.

TESSRS. DOLBEAR & FRERES, rue de Marces et messeurs qui désirent profitor de leurs leçons, qu'elles commenceront dès le premier avrit, leur établissement devant ètre lermé plu 6t que de coutume. Le public en général peut grafter de ces leçons internal proposet ou pheum cours évrire assez bien.

tant saiste entre les mams de Cornelias Paulding, comme due au dit détendeur.

Conditions : comptant.

22 fev F. BUISSON, shériff.

Zénon Orso vs. Veuve Louise C. Orso: Désirés Orso.

Xaup vs. la même.

COI'R DE DISTRUT—En vertu de deux writs district du let. District Judiciante, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encongaire des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le semech, 26 mars prochain, à la heure de relevée.

La négresse nommée Françoise.

Un loi de terre situé rue St. Pierre, entre les rues de Chartres et Royale, mesurant 63 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble les édifices et autres améliorations qui sy trouvent.

Saissi dans l'affaire ci-dessas. Conditions (comptant, 22 fev F. BUISSON, shériff.

Chartes Lesseps et son épouse vs. Peter Armstrong.

OU'R DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de suite et de vente à moi adressé par l'honors-lie Cour de Paroisse, nour la naroisse et ville da la pioches, façon Louisiane et Caroline, chaînes sour Léole et nou Louis et consider et les lies compasses and les lies compasses an dito vin blanc de Graves, Barsac et Sauterne et en magasin, d'importations récentes, vins de Bordeaux,
rouge en barils, demi barils et caisses, dito dito blancs
dito, 10 demi pipes d'euu de vie vieille et de qualité supérieure 1820, champagne, anisette, bonchons, etc.,
P. O. SORBS.
22 fev

RN débarquément du navire Hilah, de Liverpool,
pour Licols et pour chien, cless de lius compas en acier
pour Licols et pour chien, cless de lius compas en acier
pour charpentier, étaux à main et à établi, tourhevis,
pinces plates et rondes pour sellier et cordonnier, locarrés, emporte pièces pour sellier et cordonnier, lo-

pour charpentier, étaix à main et a sisbi, tounévis, pinces plates et rondes pour sellier et cordonnier, loquets vernis, cuillies de table et à thé, bourgoises en cuivre, plateaux vernis, tirebouchons, éperoàs en cuivre, plateaux vernis, tirebouchons, éperoàs en cuivre, fil a seins et seines de 15 à 20 brases.

22 fev rue de la Levée, no 39.

Lat de la Louisiane.—Cour de Paroisse pour la la paroisse et ville de la Nonvelle-Orléssa.—Le certifie par ces présentes que le 23 janvier 1836, jagement a été rendu par cette cour, dans l'affaire de J. D. St. Hruman contre Louise Morin, son épouse, dans les termes et expressions suivantes, saven, No. 4543.—L. D. St. Herman contre Louise Morin, son épouse. Sur motion de C. Roselius, avoest du demandeur, demandant que le jugement par défaut enrégistré le 4 junvier dermier, la cour ayant entendu le témoignage de J. B. Rondanez, convaincu que la dite défenderesse a vécu ouvertement en concubrage avec un certain Jean Jonaux, il est ordonné, adjugé et décrété que jugement de divorce sera enrégistré en faveur du dit demandeur contre la défenderesse, afin que les liens du mariage existant entre les demandeur et défonderesse, afin que les liens du mariage existant entre les demandeur et défonderesse, afin

et décrété que jugement de divorce sera enrégisiré en faveur du dit demandeur contre la délenderease, afin que les liens du mariage existent entre les demandeur et défenderesse soient dissous à jamas et que la dite défenderesse soient dissous à jamas et que la dite défenderesse soient dissous à jamas et que la dite défenderesse soient dissous à jamas et que la dite défenderesse paie les dépense.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1836.

(Signé) CHARLES MAURIAN, jago-Jugement enrégisiré au dossier C. page 125.

Fraie de cour, \$21.50c.

En témoignage de quoi, j'ai signé les présentes er apposé le sceau de la dite présentes er apposé le sceau de la dite gent 1836, et à 60me. de l'Indépendance des Etats-Unis.

P. As GUYCIL, grefier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—Je certifie par ces présentes que le 13me. jour de janvier 1835, jugement à été enrégistré en cette cour, dans l'affaire d'Elisabeth E. St. Amand, femme A. L. Boismare, contre A. L. Boismare son mari, dans les mots et caractères, suivans, savoir:—No. 12,236.—Elisabeth E. St. Amand femme A. L. Boismare, contre A. L. Boismare, contre A. L. Boismare, son mari.—Le réglement pris le défendeur, le 18 de ce mois, et continné jusqu'à ce jour, a été discuté sujour d'hui, pardevant la cour—Pichot pour la demanderesse—Hennen pour le défendeur, Seghers pour les espaties. A près l'audition des plaidoyers, la cour ordonne que le dit règlement soit déclaré absolu, que le jugement de cette affaire soit amandé, et qu'une séparation de biens eutre la demanderesse et le défendeur A. L. Boismare, son mari, at lieu conformément à la loi.

Jugement rendu sur le règlement le 30 janvier 1836.

A. L. Boismare, son mari, ait lieu conformément à la loi.

Jugement rendu aur le règlement le 30 janvier 1836.

Montant des frais 6 25.

Nouvelle Orléans, 9 fevrier 1836.

(Signé) C. WATTS, juge.

(Contresigné) JNO. LEWIS, greffier.

Jugement emégistre au dossier des jugemens, page.

Dont le cofit monte à la somme de 36 25, sans compter les frais du rhériff.

En témoignage de quoij'ai signé de ma main et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10 fevrier, de l'ampée de Notre Seigneur 1836, et la 60me de l'indépendance des Etate-Unis.

32 fev-3

JNO. L LEWIS greffier.

Bév-3 JNO L LEWIS greffer.

PAROUSE D*ORLEANS.—Cour des Preuves-Attendu que John Ames a présenté une
péstitur à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la seccession vacante de feu Hugh McGer,
décédé intestat: Avis est per le présent donné à
tous ceux que cela peut concerner, d'ayour à idéduirs
sons dix jours, les raisons pour lesquelles il ne aeran
pas fait droit à la dite pétiton.

Bév W. C. DIPPLESSIS, rég. des tests.

ETTRES DE CHANGE sur Pilladelphie,

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie,

VENTES A LIENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

11. sera vendu mardi, 23 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, près du chemin à coulinses. d'ordre et sous l'impection des gardiens du port, pour compte de qui d'appartiendra, 2 cables de 70 frances a chaque, nu de 71-2 pouces et l'autre de 4 1-2 pouces, appartenant au brick Hockmock, capitaine Joiman, venant de Taomastown.

PAR Jos. LECARPENTIER.

L sera vendu lundi, 22 février, à 3 heures de l'après m di, sur la Levée, au-dessous de la halle aux irgumes, pour clòre un compte. 30 balles d'amandes fraiches, de qualité supérieure, débarquant du brick derchant de Marseille.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

A vente de s terrants, autres sur le chemin du Beyon que devait aver lleu le 20, a été renvoyee au finareredi 24 courant, à midi.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

TARDLE 23 du courant il sera y admi 10 heure.

eredi 24 courant, à midi.

22 for y

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 23 du courant, il sera vi ndu à 10 heures
no. 50, un assortiment de marchanoises sèches anglaises, convenibles à la saison, consistant en, tode d'Irlande-i 4, en pièces, detui et quari de pièces, dito 78,
dito at dem pièces, delle et peris 24 et 78, tode à
drap, couril, crupillas, breus, platifles et tretagnes, indiennes et mon-selines, deuil, bin blanc et écrit, fil,
indiennes de gott nouvenu desin, dito à raires, bis de
coton bleu, bretelles, etc.

coton blen, bretelles, etc.
Les conditions, qui seront libérales, seront annoné és à la vente.

PAR T. MOSSSY & GARIOT.L.

Pente de Marchandises par Colis—Vendre di 26 d'écor, nr. il seru vesdre à cor magas in d'encan, rue Toulous» no. 50 à 10 heures précises du matin, par Catalogues, cent colis de marchandises étrangéris et du pays, consistant comme sont.

Telle d'Irl nde, Toule à Drap, Tolle grise, Count pour de Toulous, la Monselmes de co ou, Grachems, Monsselmes blanches et en coulours, Fits de coton et e rdonnets.

Gradiums, Monsselmes blanches et en couleurs, a Fins de cotonet e redonnets, et un quartie d'autres uricles convenibles pour la saison. Cette vente même l'autention des a het aus, chaque colls sur l'excalogue sera vendu sons réservement une grande partie des marchan lies ont roi corrections de saison. On pour ver les en la gues et victie les narchandises de Meur de oct on au pour de la vente. rjour de l'i vente. Conditions: au moment de la ve

reas. S'adresser au

22 dev W.M. BRYAN, 36, Vieille Levée.

CAZADORES DE ORLEANS.
ATTENCION!

La compains se réunirác! Miercoles prpximo, 24 del corrente, à las de en pento de la noche, en el sitio de costumbre, calle de Sa.

Felipe, para una nasmblea general. Al mismo fempo tomarà las armas el Domingo 28 dei noche, en el sitio de costumbre, calle de Sa.

La compaina se réunirác! Miercoles prpximo, 28 del punto de la maisma, reunicolose las 9 en punto de la maisma, reunicolose en la calles de Condéy 9 Sta. Ana, para revista de obligación y celebrar el aniversario del immortal Washimon. De orden del cansian.

José M. BUSTAMANTE, Sargento lo.

E traducteur du bureau de l'Abeille se charge de freproduire en langue française, anglaise, copagnole tons documens ceris en français, anglaise, copagnole tons decumens ceris en français, anglaise, copagnole tons documens ceris en français, anglaise, copagnole tons decuments and compagno de de Messers John Draces de la Nouvelle-Orléans.—Le résolution de vente par 22 fevre.

Par ordre.

Pra ordre.

Pr

SACS EN PITRE—5000 Sacs en Pitre, en de sit barquement du navire Anawan, et à vendre par R. G. HOBBS.

29 tev No. 12, rue de la D dane.

20 fev No. 12, rue de la Duiane.

AINES.—5 billes de laires supertines, 10 dro

Le cepaises, 3 directores, 5 dito avec des coins à
la mole quelques balles françaises, en magasin, et à
vendre par

ANDREWS & BROTHERS,
20 fev rue de Charties no 13.

Banque Commerciale de la Nile.—Orléans.
ES actionitares de cette banque sont prevenue presente que le Se, et dernier passes end 520
par actions devriére fait à la Banque, el lundi, 7emeour de mars procham.

19 fev JOSEPH SAUL, caiss r.

VIS—Le so assigné, syndic des crémeiers de P.
Plasseban, inste tous ceux qui doivent à la fulditte al avoir à régier leurs compas d'ans le plus bir 1
défait et ux à qui il peut ère du sont également tavies
à près instre monant de leurs crèmes, a une de jouvoir et afort prépartition de table au de describ noit.
201 t.—3

voir etrole farepartition do table in de describition.

20 (v - 3)

VV - Lé ce act annouse e , i.e., a de dinor, est de la Dacte est her. Compagno de Presse a Corradio de la Servicio de la Reconstrucción de la Corradio de la Reconstrucción de la Reconstrucción

W. G. D.; W. Y.

2015. — 357

W. G. D.; W. Y.

Secret dre pro temp ro.

1 A Sa vendre par l' scossigné, co dévirquement

conses Ste. Marguerite: 50 paners Champiègne par

mée qualré; 100 do 2de qualré; 25 do se etc. 1, 0

caisses Romanée; 40 do Chamberine Sépara se le

blis, 25 casses Hernattye; 20 caisses Boargo ne Vi

de Sherry en dem pl. se quert le pip s.

20 fev No. 163, in Royal

Bureau de la Compagnie des Architectes. }

Mic. Or eans. 19

AVIS—La suctionance de la Compagnie des Architectes (Nic. Or can., 18)
Alchitectes de la Nic. Ordans, sont previous
Passeantice générale qui devant avoir leu u bure u
de M. P. J. Trecu, rue St. Louis, le 18 du cour ny
eté renvoyée à mardi prochain, 22 février 1836, a 1
heures et demie après midi.
Par ordre de la direction,
20 fev SOMMEREAU, secrét ire.

Par ordre de la direction,
20 lev SOMMEREAU, secrétaire,
CHASSEURS A CHEVAL D'ORVEANS,
21 du courant, à 8 heures précises de maile, ac heu ordinaire du rende zevous. Par ordre la medican Frent.
20 lev Adjodent in gor.
Par billemens pour la saison.—En deberque du ment du navire Henry Allen et par d'utres récenservages, un assentiment de érad d'il dollement pour la suson presente et celle que s'an toche, convenable aux marci es de la campagne et eux habitations à vendre à des conditions favorables par 201 FROST & Co. 8, que de la Douanc.

A VIS—Chate's H. Bancrott a l'houneur, par est demont il a foiné une association avec Mr. Abraham N. Trae. Ils continueront le cemmerce de librarite et papete re sous la raison de Bancrott et Teler.

2 tev—30 rue de la Cangagne.

et papete rie sous la raison de Bancrofe : Trier.

12 tev-30 rue du Cang. no. 14.

VIS AUX FORGERONS—Le a soussignés
vieument de recevoir par les denders arrivages
une quaniré considérable de charbon d'une qualifés
superieure. Les personnes qui désirent acheter en
gros pourront payer en billets approuvés par
W. E. & R. MURPHY,

19 fev au Bassin, No. 132. 19 fev an Bussin, No. 152.

TVILE, Chandelles, Eau-de-Vie, &c. -20

de mi boites Thé noir dit Sonchong: 29 caisses blanc de baleine, 6 demi pipes Fau de vie, en débar, quement du navire Nashville, à vendre par COIT & CO. 19 fev No. 20, rue de la

No. 20. rue de la Douene.

OHAPEAUX de Soie, Tabac, &c.—50 caisses
Chapeaux de soie Chapeaux de sole, grandeurs assorties: 10 cais-ses Tabac de Cavendish, 10 do Verrotecie hollandaisse de Myers, en débarquement du navire Nashville, à vendre par COIT & Co, 19 fev No. 20, rue de la Douane.

19 lev No. 20, rue de la Douane.

COQUILLES—2009 barits de Coquilles, à vendre par quantité à la convenance des acquière irs et transportiers cans accuns frais dans toutes les parties de la ville, pur de M. E. & R. MURPHY.

Les personnes qui désirent en ach ter une quantité considérable feront de s'adresser ci-dessus. 19 fev.

7 IN DE LISBONNE—5 barits de vin de Lisbonne garanti naturel, en débarquement et à lander de la CHAFT. MAHER.

considérable éront de s'adresser ci-dessus. 19 t.v.

VIN DE LISBONNE—5 barifs de vin de Liabonne garanti naturel, en déburquement et à vandre par MICHAEL MAHER. 19 fev rue Povdras, No. 16.

EUCUESSION do Newton-Venc par le registion de la language de l'Aronde, rue des Magasius, entre les rues Natchez et Gravier, en veru d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, i expos raien vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Plineas Stewart Newton, décédé, la proprieté fonciere publique à l'encan, pour compte de la succession de Plineas Stewart Newton, décédé, la proprieté fonciere quarde décrite, asvair:

Un certain lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant une des encoingures de rius de la Nouvelle Levée et Hunter dans cette ville, meaurant 77 pieds 6 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur une profondeur irrégelère de 19 pieds et face à la rue Hunter, et 86 pieds sur la ligne inférieure suivant un plan dresse par Louis Bringier, sepent-ur, lequel sera exhibé à la venté. Conditions de la vente : L'acquéreur doit s'engager à fuire les paiements pour lesquels la propriété est hypothèquée éux conditions siquées par le décédie, savoir : le patement d'un billet pour s'étou payable à la compagnie d'Assurances de l'Esta de la Louisiane le 20 avril 1836, au si enque billet d' 450 chaque; ler, payable la second Février 1833, and le s cond Février 1837, sue, le second Février 1834, ét since le second Février 1839, et 5 me, le second Février 1834, finant ensemble 38250 en papier avec hypothèque, et la balance compannt.

N. B.—L'acte de vente sera procé pardevant los. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquée.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevent B. Marks, notaire public, aux frais de l'acqué, cur 20 fev

September , sale to the man

RECOVER RESERVANCE